

## **AVIS PUBLIC**

### **ARRÊTÉ DE ZONAGE DE BERESFORD, PLAN RURAL DE PETIT-ROCHER, PLAN RURAL DE NIGADOO ET PLAN RURAL DE POINTE-VERTE**

**UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** que la Ville de Belle-Baie a l'intention de modifier ses arrêtés de zonage, en uniformisant les normes pour les bâtiments accessoires sur le territoire de la Ville de Belle-Baie et en ajustant les normes encadrant l'installation de conteneurs sur le site où se situe le Sportek (NID 20875365).

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 18 juin 2024 à 18 h 30 à la salle municipale de Petit-Rocher située au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher).

Toutes les objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher) E8J 1S5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 13 juin 2024 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant au bureau municipal de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'adresse indiquée plus haut.